L'ASSISTANCE AUX NAVIRES ET LE SAUVETAGE DES ÉPAVES

PAR

JULIEN LE CLERE

Contrôleur Général de la Marine Docteur en Droit Expert Maritime près la Cour d'Appel de Paris et le Tribunal de la Seine Arbitre Maritime

Préface de GEORGES RIPERT

Membre de l'Institut Ancien Doyen de la Faculté de Droit de Paris

P A R I S
LIBRAIRIE GÉNÉRALE DE DROIT ET DE JURISPRUDENCE
R. PICHON ET R. DURAND-AUZIAS
20, Rue Soufflot, 20
1954

BLICS, 1949,

commerce sprudence.

TABLE DES MATIERES

Préface de M. le Doyen Ripert	XIII 1
LIVRE I. — HISTORIQUE	
CHAPITRE PREMIER	
L'évolution du droit de sauvetage depuis l'Antiquité jusqu'à la Convention de Bruxelles de 1910	
Considérations générales	7
A. — La protection des droits des propriétaires. — dans l'Antiquité — au Moyen Âge — sous la Royauté centralisée — dans la période moderne.	12 15 17 21 24
B. — Les prétentions du Fisc — sous l'Empire Romain — au Moyen Age — de nos jours	25 27 32
C. — Les droits des sauveteurs : — dans l'Antiquité — d'après les Compilations du Moyen Age — d'après les Ordonnances Royales :	36 38
— en Angleterre	40 41 45

1954.

CHAPITRE II

La Convention de Bruxelles de 1910 et la loi française du 29 avril 1916	
Origines immédiates Les deux textes Différences entre la Convention et la loi française	4' 4' 50
CHAPITRE III	
Du sens donné aujourd'hui à certains termes juridiques ou techniques	
 I. — Distinction entre « assistance » et « sauvetage ». — Evolution du sens de ces mots — Sens de ces mots dans la pratique des gens de mer — Réfutation de la thèse leur donnant un sens différent en droit 	62 63 67
sens différent en droit	68 79
III. — Distinction entre le « navire de mer » et « l'épave de navire »	84
 IV. — Le navire abandonné par l'équipage est-il une épave ? V. — Distinction entre les « cargaisons » et les « épa- 	87
ves de cargaison »	90
CHAPITRE IV	
Obligation de l'assistance aux personnes en danger	
Considérations générales	95
A. — Sur qui pèse l'obligation?	98 100
B. — Objet de l'obligation	101
C. — Conditions dans lesquelles l'obligation est exi-	100

	TABLE DES MATIÈRES	IX		
	De la gratuité de l'assistance aux personnes. D. — Des sanctions	106 112		
	Chapitre, V			
47 49 56	De l'assistance obligatoire à certains biens 1° Cas d'abordage 2° Sauvetage des papiers de bord et objets de valeur. 3° Assistance entre bâtiments de guerre et navires de commerce 4° Régime du Rhin	114 115 115 117		
62 63	5° Assistance entre navires de commerce et aéronefs	117		
67	LIVRE III. — DE L'ASSISTANCE ET DU SAUVETAGE DES NAVIRES			
68	Chapitre VI			
79	Qui peut fournir ou recevoir une assistance?			
84	I. — Des navires de mer II. — Des personnes isolées et des entreprises ter	126		
87	restres III. — Des bateaux de navigation intérieure	127		
90	V. — Le régime du Rhin	129 130		
	— d'après la Convention de Bruxelles. — le régime français — le régime anglais VI. — Des navires d'Etat autres que les bâtiments de	131 133 142		
	VII. — Des pilotes	143		
	VIII. — Assistance par les services de sauvetage des	145		
95 98	IX. — Assistance par la Société de Sauvetage des	146		
100	Naufragés X. — Remorquage et assistance par remorqueurs	148 150		
101	XI — Du propre óquinage de :	158		
103				

CHAPITRE VII

De la convention d'assistance et de l'assistance sans convention		1	
Considérations générales	101		
A. — Des conventions d'assistance	161 163		
I. — Intérêt d'une convention écrite			
II. — Des causes d'annulation des conven-	164		
tions d'assistance	166		
III. — Qui peut signer une convention d'assistance?	169		
IV. — Caractères juridiques de la convention d'assistance			
V. — Modèles de convention d'assistance :	170		
— conventions sommaires	170		
— formule française L.D.	173		
— formule anglaise du Lloyd's	175		
B. — Des assistances sans convention	183		I
C. — Constatation des services rendus	184		
CHAPITRE VIII			
De la procédure en vue de la fixation des indemnités d'assistance			
Considérations générales	105		
I. — De l'arbitrage	185		I
— Interet de l'arbitrage	186 187		
 Compromis d'arbitrage Choix des arbitres, tiers arbitres, surar- 	191	*	
Ditres	192		
- roncuonnement du Collège arbitral	196		
— Recours contre les décisions arbitrales	197	1	C
— Formules de compromis d'arbitrage	198	,	A
II. — De la procédure judiciaire en matière d'assistance :			Λ
1° Entre navires français	203 204		
III. — De la prescription	206	*	
	200		р
			B. C.
			C.

LIVRE IV. — LE REGIME DES EPAVES

CHAPITRE XI

Le régime des épaves en droit international	
Définition des épaves Le régime juridique international	29 29
CHAPITRE XII	
Le régime des épaves en droit français	
I. — Définition des épaves	201
II. — A qui appartiennent les épaves en France?	29° 29°
III. — Des droits de l'Administration sur les épaves	303
1v. — Des droits du sauveteur	307
V. — Le régime des épaves en temps de guerre	311
APPENDICE	
CHAPITRE XIII	
Résumé succinct de quelques législations étrangères	
I. — Législation anglaise	317
II. — Législation américaine	320
III. — Legislation italienne	322
IV. — Legislation allemande	323
v. — Legislation du Vénézuéla	323
VI. — Legislation de la Tunisie	324
VII. — Législation du Maroc	324
BIBLIOGRAPHIE	325
Table alphabétique	
	329

ginu ram qui conu jam anci text c'est

des dern sont juge a vo oblit

posé

qu'il conn le di rigue mieu vetag

Il y c et de Mais lation M. L Il a a mê